Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260616-DDP26_101-DE

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES
Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTÉ
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35240 RETIERS

FINANCES

DECISION DU PRESIDENT N°26-101

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – VIREMENT DE CREDITS N°1
BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES – VIREMENT DE CREDITS N°1
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – VIREMENT DE CREDITS N°1

Le Président de la Communauté de communes :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-2, L5211-10 et L5217-10-6,

Vu l'autorisation de virements de crédits présente dans la maquette du budget primitif de l'exercice 2026,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 3 mars 2026 (DCC25-029) portant adoption du budget primitif 2026,

Considérant que, sur le fondement de l'article L5217-10-6 susvisé, le Président peut procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

Considérant qu'il y a lieu :

- d'apporter au **budget principal** des corrections d'imputations comptables pour certaines dépenses prévues en section d'investissement et en section de fonctionnement ;
- d'augmenter les crédits inscrits au chapitre 21 « immobilisations corporelles » du **budget annexe Zones d'activités** afin de procéder au paiement des dépenses concernant l'installation informatique de la Canopée (onduleur) ;
- d'ouvrir des crédits au **budget annexe assainissement collectif**, au chapitre 67 – Charges exceptionnelles afin de pouvoir réduire une facture 2025

DECIDE

Article premier :
D'effectuer les **virements de crédits** tels que présentés ci-après :

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260616-DDP26_101-DE

BUDGET PRINCIPAL

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	**5 132,00**	**5 132,00**
21848 – 28 – 313 -3210 – Autres matériels de bureau et mobiliers	5 132,00	
2188 – 28 – 313 – 3210 – Autres immobilisations corporelles		5 132,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	**5 132,00**	**5 132,00**
Chapitre 011 – Charges à caractère général	**20 671,00**	**19 866,00**
6068 – 313 – 3210 – Fournitures non stockées – Autres matières et fournitures	1 896,00	
6068 – 031 – 0210 – Informatique - Fournitures non stockées – Autres matières et fournitures	805,00	
611 – 76 – 8303 – Contrats de prestations de services	6 210,00	
6132 – 311 – 3114 – Locations immobilières		1 000,00
6184 – 020 – 0200 – RH – Versements à des organismes de formation	5 160,00	
6188 – 313 -3210 – Coësmes – Autres frais divers		1 896,00
62268 – 020 – 0200 – RH – Autres honoraires, conseils…		5 160,00
62268 – 751 – 8302 – Autres honoraires, conseils…		6 210,00
6236 – 028 – 0230 – 0210 - Catalogues et imprimés		1 000,00
6238 – 028 – 0230 – 0200 – Publicité, publications, relations publiques – Divers	1 000,00	
62875 – 311 – 3114 – Remboursements de frais aux communes membres du GFP	1 000,00	
6288 – 64 – 9503 – 95022- Autres services extérieurs	4 600,00	
6288 – 64 – 9502 – 95022- Autres services extérieurs		4 600,00
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	**1 121,00**	**805,00**
65311 – 031 – 0210 – RH – Indemnités de fonction (élus)	1 121,00	
65818 – 031 – 0210 – Informatique – Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés		805,00
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles		**1 121,00**
673 – 01 – 0100 - Charges spécifiques		1 121,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	**21 792,00**	**21 792,00**

BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles		**5 000,00**
21838 – 48 – 62 – 9023 – Autre matériel informatique		5 000,00
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	**5 000,00**	
2313 – 01 – 0100 - Constructions (en cours)	5 000,00	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	**5 000,00**	**5 000,00**

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260616-DDP26_101-DE

BUDGET ANNEXE ASSINISSEMENT COLLECTIF

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 011 – Charges à caractère général	**11 084,00**	
6068 – Autres matières et fournitures	11 084,00	
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles		**11 084,00**
673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs)		11 084,00
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	**11 084,00**	**11 084,00**

Article deux :
De rendre compte de ces virements de crédits au prochain Conseil communautaire.

Article trois :
Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera :

- Transmise à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine,
- Publiée sur le site internet de Roche aux Fées Communauté automatiquement le jour de la réception de l'acte en préfecture.

AMPLIATION sera adressée à la Trésorerie de Vitré.

Fait à Retiers, le 15 juin2026

Le Président,

Signé par : Christian SORIEUX
Date : 15/06/2026
Qualité : Président

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Christian SORIEUX

Voies et délais de recours : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.